



Berne, le 14 octobre 2025

## Information

# Régime de transit commun : adhésion du Monténégro et de la Moldavie

**Avec l'adhésion du Monténégro et de la Moldavie à la convention relative à un régime de transit commun, des opérations de transit pourront être effectuées avec ces deux pays à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2025, à condition que les adaptations nécessaires aient été effectuées.**

Si vous souhaitez effectuer des opérations de transit NCTS avec le Monténégro et/ou la Moldavie, vous devez tenir compte des points suivants :

### 1. Garanties globales

Le champ d'application de l'engagement du garant (acte de cautionnement) doit être étendu au Monténégro et/ou à la Moldavie.

Vous devez donc demander à votre garant d'adapter l'engagement existant et de désigner un domicile de notification pour le Monténégro et/ou la Moldavie. Veuillez vérifier au préalable si l'extension du champ d'application nécessite également une augmentation du montant de référence de votre garantie globale. Dans ce cas, veuillez soumettre une nouvelle [demande de garantie globale](https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/infos-pour-entreprises/declarer-des-marchandises/transit-a-travers-la-suisse/regime-de-transit-commun--tc-.html) (voir aussi <https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/infos-pour-entreprises/declarer-des-marchandises/transit-a-travers-la-suisse/regime-de-transit-commun--tc-.html>).

Après réception de l'avis de modification de votre garant ou après traitement de votre nouvelle demande, nous vous enverrons sur demande de nouvelles attestations de sécurité (TC 31 ou TC 33).

### 2. Bureaux de douane pour le régime de transit au Monténégro et en Moldavie

Dans les opérations de transit avec le Monténégro et/ou la Moldavie, vous devrez indiquer un bureau de douane de passage (bureau de douane d'entrée en transit) compétent en la matière ou un bureau de douane de destination pour le Monténégro et/ou la Moldavie afin d'éviter des retards ou problèmes aux postes frontières.

Des informations sur les bureaux de douane compétents en matière de transit en Europe sont publiées sur le site Internet suivant : [https://ec.europa.eu/taxation\\_cus-toms/dds2/rd/rd\\_home.jsp?Screen=0&Lang=fr](https://ec.europa.eu/taxation_cus-toms/dds2/rd/rd_home.jsp?Screen=0&Lang=fr)

### 3. Points de contact des douanes au Monténégro ou en Moldavie

En cas de questions/problèmes éventuels concernant l'application du régime de transit, vous pouvez vous adresser aux coordinateurs nationaux de transit et/ou aux mandataires régionaux.

La [liste des coordinateurs de transit](#) est publiée sur la page suivante: [Union and Common Transit \(europa.eu\)](#)

### 4. Divers

- **Système informatique Passar**

Les systèmes informatiques de l'OFDF (par ex. listes de codification, données de base) seront mis à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

- **Dispositions relatives à la sécurité (déclaration préalable de sécurité)**

Les données relatives à la sécurité doivent également être saisies pour les envois de marchandises à destination du Monténégro et/ou de la Moldavie.

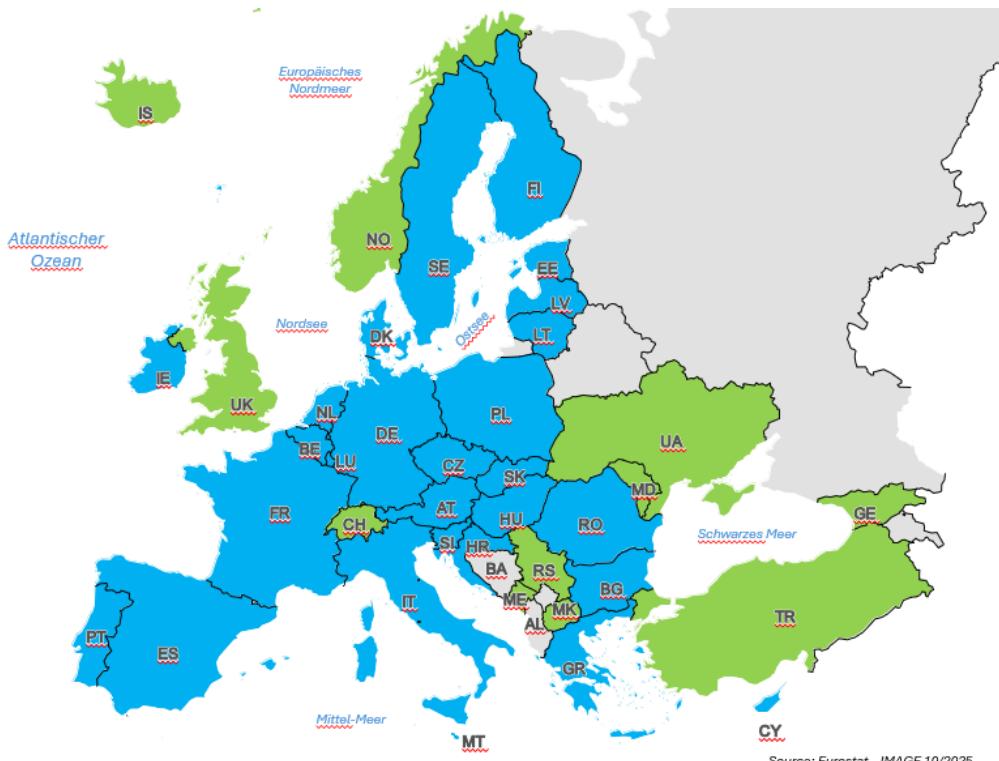
**Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel aux adresses suivantes :**

- Garanties globales / cautionnements : [finanzen-ncts@bazq.admin.ch](mailto:finanzen-ncts@bazq.admin.ch)
- Dispositions de procédure : [zoloveranlagung@bazq.admin.ch](mailto:zoloveranlagung@bazq.admin.ch)

#### Informations générales sur le régime de transit commun

<https://www.bazq.admin.ch/bazq/fr/home/infos-pour-entreprises/declarer-des-marchandises/transit-a-travers-la-suisse/regime-de-transit-commun--tc-.html>

Pays (marqués en bleu et vert) dans lesquels le régime de transit commun peut être appliqué.



Source: Eurostat - IMAGE 10/2025